



# CHOSSES 2010

## N° 02 5 Février 2010 5 Mars 2010

# LES

*la revue de presse par Geneviève Casanova*

*L*orsque nous vous dirons que le rapport de la Fondation Abbé Pierre fait état de 10 millions de personnes mal logées en France, dont 600 000 enfants, et qu'elle estime les moyens engagés au-dessous du niveau des problèmes à résoudre, vous ne serez pas étonnés.

*De même pour les alertes multipliées depuis le mois de juin par le Secours catholique : de plus en plus de personnes demandent des aides et un tiers d'entre elles ne fréquentait pas l'association avant le deuxième semestre 2009. Ces constats recourent sans doute les vôtres et ne vous étonneront pas.*

*Pas plus qu'il ne faut pas penser étonner qu'il ce soit en annonçant l'adoption définitive de la « proposition Estrosi » renforçant « l'arsenal législatif contre la violence en bandes et à l'école » et créant le délit « d'intrusion dans un établissement scolaire ».*

*Et si au-delà de ces statistiques qui plongent, qui stagnent, qui ne remontent pas et du nombre de délits qui augmente de façon incessante, ce manque de surprise était un grand problème ? Faudrait-il être attentifs plus qu'à tout autre paramètre à notre capacité de nous étonner ? A chacun de déterminer en son for intérieur à quel moment doit être posé un seuil d'alarme mais cette question est centrale pour toutes les personnes faisant partie d'une Société. La nôtre protège, elle crée le RSA mais elle exclut aussi ; des enfants dorment dehors pendant que des gens travaillent sans avoir de quoi acheter à manger.*

Les informations que nous synthétisons et regroupons chaque mois sont comme un arrêt sur image panoramique pour vous aider dans ce parcours incontournable ; et puis il y a des contributions qui peuvent éclairer ce monde décidément trop complexe.

Ce mois-ci on ne peut ignorer le rapport annuel du médiateur de la République qui parle d'une « société en grande tension nerveuse ».

Didier Fassin, lui parle de la racialisation de cette société : dit-on ethnique pour ne pas dire race ? L'entretien est à lire avec attention, il est passionnant et on retiendra que le Comed fait des propositions consensuelles sur la question des statistiques ethniques.

Ainsi va le monde ce mois-ci autour de nous et le travail social continue d'accompagner les mineurs étrangers isolés, les jeunes en errance et en dépendance et ce n'est pas facile. Nous attirons votre attention sur une initiative qui mêle bénévoles et travailleurs sociaux en ces temps où chacun parle « d'identités ».

*...Bonnes lectures et à bientôt.*

*genevieve.casanova@addap13.org*



**Ecouter la version audio de l'édition**



Le rapport Ruestch : propositions pour prévenir la délinquance des jeunes .....	p 04
Une info flash chiffres de la délinquance .....	p 04
Le volet « mineurs » du projet de loi sur la sécurité intérieure contesté .....	p 04
Le Parlement renforce l'arsenal législatif (proposition Estrosi) .....	p 04
Le rapport du médiateur de la république : la défiance .....	p 05
Défenseur des droits : un avis de la CNCDH .....	p 05
Résorber le déficit public - mémorandum des départements en difficulté .....	p 05
Les dépenses d'aide sociale départementale en 2008 .....	p 06
Mesures du gouvernement pour renforcer le sentiment d'identité nationale .....	p 06
Le Comedd propose des outils statistiques sur les origines .....	p 06
Didier Fassin : « Mettre la racialisation en lumière pour mieux la combattre » .....	p 06
Construire l'avenir : une France plus forte et plus solidaire .....	p 07
Pauvreté, précarité, discriminations : nos éléments .....	p 07
Nouvelles autour et provenance de la chancellerie .....	p 08
Dossiers Étrangers : nos éléments .....	p 08

Mme Morano donne le coup d'envoi des « états généraux de l'enfance » .....	p 09
Jeunesse : annonces, initiatives, informations .....	p 09
Mission locales : résultats 2008, feuille route 2010... ..	p 09
Le Service civique volontaire définitivement adopté au Parlement .....	p 09
« Rentabilité et objectifs sociaux sont conciliables » .....	p 10
Les mineurs étrangers isolés au cœur des impasses des politiques publiques .....	p 10
Communautés thérapeutiques : l'alliance des pairs et des professionnels .....	p 11
Auto-écoles associatives : Viser la mobilité pour tous .....	p 11
Un dispositif pour conjoints violents : prises de conscience .....	p 12
Une association de soutien à la parentalité : sur un pied d'égalité .....	p 12
Expériences, points de vue, éléments repérés .....	p 13
Professions sociales et établissements .....	p 13
Nos éléments sur le handicap .....	p 13

Notre sélection dans le numéro 2/2010 .....	p 14
Les cahiers juridiques des ASH .....	p 14

Le nombre d'inscrits à Pôle emploi a recommencé à croître en janvier .....	p 04
Sommet social : déception sur les fins de droits des demandeurs d'emploi .....	p 04
Accompagnement des demandeurs d'emploi .....	p 04

Les enfants, « victimes collatérales » de la crise du logement ..... p 15  
 L'Etat va racheter des logements vacants : réactions ..... p 16  
 Sans-abri et mal-logés : la mise en œuvre des services accueil et orientation ..... p 16



A la suite d'un rapport de l'IGAS Mme Bachelot annonce des mesures sur l'IVG ..... p 17  
 Le CESE réclame une « véritable » stratégie pour la pédopsychiatrie ..... p 17  
 Psychiatrie : sorties d'essai des personnes hospitalisées d'office ..... p 17



Des informations autour de la sécurité ..... p 17



ASH du 12 Février 2010 ..... p 18  
 ASH du 19 Février 2010 ..... p 18  
 ASH du 26 Février 2010 ..... p 18



ASH du 05 Février 2010 ..... p 18  
 ASH du 12 Février 2010 ..... p 19  
 ASH du 19 Février 2010 ..... p 19  
 ASH du 26 Février 2010 ..... p 19



Accompagner les jeunes en errance ..... p 19





## Le rapport Ruestch avance de nouvelles propositions pour prévenir la délinquance des jeunes

10 / 139 – ASH 26/02/10 – p. 6-7



*Vous ne connaissez pas l'éducateur de prévention de la délinquance ? Alors penchez-vous sur ce rapport... en attendant des assises.*

**60 propositions du responsable du pôle prévention citoyenneté de Mulhouse :** « première base de travail » à articuler avec le plan édicté en octobre (n° 9 / 09) ; M. Ruestch proposera des assises sur la prévention de la délinquance juvénile pour « tout remettre à plat »

Soutenir les parents de jeunes majeurs

Diversifier les mesures d'accompagnement éducatif auprès des familles, étendre les stages parentaux (alternatives aux poursuites).

Créer avec les CG des mesures « d'aide éducative à domicile jeunes majeurs » (AED) pour soutenir les parents. Actuellement l'AED concerne des mineurs (demande des parents ou proposition ASE avec leur accord).

### Prévenir dès la maternelle

Programme « d'acquisitions d'habiletés sociales » (expérience canadienne) : règles de vie en société en impliquant parents, REAAP et collectivités territoriales. Intégrerait prévention primaire pour tous et secondaire pour les « enfants plus fragiles ou évoluant dans un contexte exposé ».

Encourager les mesures de réparation dans les établissements scolaire en cas de manquement ; étendre la prise en charge des élèves en voie de rupture ; favoriser l'accueil des mesures de TIG par les collectivités.

### Encourager le partenariat

Suggère d'accompagner la « charte déontologique type du partage d'information » prévue dans le plan de prévention de la délinquance d'un « guide méthodologique » élaboré avec le CSTS.

Propose des « formations interinstitutionnelles » organisées par les préfets sur partage d'information.

Préconise une « professionnalisation de tous les métiers de la prévention sociale » : recruter des diplômés et développer formation en alternance.

Réfléchir à créer un nouveau métier « d'éducateur de prévention de la délinquance » : quartiers ZUS et établissements scolaires prioritaires.

## Une info flash chiffres de la délinquance

10 / 141 – ASH 26/02/10 – p. 6-7



*A suivre donc.*

## M. Hortefeux a présenté le « tableau de bord de la sécurité » qui sera opérationnel d'ici au 1<sup>er</sup> mai.

Outre les indicateurs actuels (atteintes aux biens, violences aux personnes et délits financiers) il comprendra des « indicateurs ciblés permettant de mesurer l'évolution de la délinquance et l'efficacité de l'action des services » ainsi que la qualité du service rendu : violences intrafamiliales ou crapuleuses notamment.

Sur ces questions voir n° 1/10

## Le volet « mineurs » du projet de loi sur la sécurité intérieure contesté

10/098 – ASH 12/02 p.18-19 & Le Monde 10/02/02



*Et voilà un texte de plus... qui dit la même chose et engendre donc les mêmes remarques que tous les précédents.*

### Projet qualifié par les Syndicats de la magistrature et des Avocats de « fourre-tout législatif » portant atteinte aux libertés.

« Sécurité quotidienne prévention délinquance »

Couvre-feu pour les mineurs de 13 ans pourrait être décidé par le préfet (23 h à 6 h) si la circulation sans leurs parents les expose « à un risque manifeste pour leur santé, leur sécurité, leur éducation ou leur moralité » ; pourrait viser aussi un mineur concerné par un contrat de responsabilité parentale, ou une mesure ou sanction.

### Le non-respect par les familles de cette disposition entraînerait une amende.

Si un contrat de responsabilité parentale n'a pas été signé faute d'accord des parents le Pdt du CG pourrait leur adresser « un rappel de leurs obligations (...) et prendre toute mesure d'aide et d'action sociale de nature à remédier à la situation »

CNAPE : « quand se posera-t-on enfin les bonnes questions ? » ; dénonce la « confusion des rôles » dans ce texte qui donne au préfet la possibilité de remettre un mineur à l'ASE... et étend aux CG le rôle de rappel à l'ordre des familles « dont la majorité des mères n'ont pas voulu »...

### M. Rosenczweig : dénonce l'instrumentalisation de l'action sociale (contrôle).

SNPES PJJ PSU : « rien n'est dit sur la prévention et l'accompagnement des parents » si ce n'est la suppression des allocations familiales « menace dénuée de morale par ces temps de précarité (...) et contre-productive »

## Le Parlement renforce l'arsenal législatif contre la violence en bandes et à l'école (proposition Estrosi)

10 / 124 – ASH 19-26/02/10 & 05/03/10



*Pourquoi ce texte serait-il plus efficace et plus appliqué que ses prédécesseurs ? en dehors de toute autre considération c'est aussi la question.*

### Loi n° 2010-201 du 2 mars 2010, JO 03/03/10

Validée par le Conseil constitutionnel à l'exception d'un article sur la vidéo surveillance.

Adoption définitive de la proposition de loi « renforçant la lutte contre les violences de groupes et la protection des personnes chargées d'une mission de service public » (voir n° 6)

**1. Création d'un délit :** « participer sciemment [à un groupement], même formé de façon temporaire en vue de la préparation (...) de violences volontaires » contre personnes ou biens passible de 1 an de prison et 15 000 € d'amende, aggravé si les visages sont dissimulés par une cagoule.

Un rapport d'évaluation sera remis au Parlement.

**2. Deux art. sur le délit d'occupation abusive des halls d'immeuble (loi 03) :** pour en faciliter l'application on parle « d'empêcher » accès ou circulation et non plus « d'entraver » et le juge peut imposer un TIG (peine complémentaire)

Sanctions éducatives : si plusieurs sanctions sont proposées à l'encontre d'un mineurs, elles doivent être exécutées dans un délai de 3 mois.

Volet scolarité (voir n° 5)

**1. Création du délit d'intrusion ou de « maintien » sans autorisation dans les établissements scolaires :** passible de 1 an de prison & 7 500 € d'amende (aggravé si commis en réunion) ; peines complémentaires: interdiction des droits civiques et civiles, interdiction de séjour, TIG...

**2. Modification du code pénal pour protéger** toutes les personnes travaillant dans les établissements scolaires et leurs proches (et pas uniquement les enseignants) : sanctions plus lourdes.

**A noter : M. Hortefeux veut « aller plus loin »**

Le texte sera enrichi d'un plan de lutte contre les bandes « en cours de finalisation ».

« Étendre nos outils de détection à 650 quartiers sensibles, renforcer la surveillance des déplacements des bandes, mieux prévenir les actes en surveillant notamment l'absentéisme et en renforçant la sécurité des établissements scolaires ».

Des objectifs trimestriels chiffrés de démantèlement seront fixés.

## Le rapport du médiateur de la république : les relations Etat-administrés marquées par la défiance

10/146 – ASH 12-19/02 & le Monde 22/02 & 04/03/10



*Voici une instance habituée à peser ses mots... et qui ne fait pas dans la dentelle si l'on ose dire... C'est à lire.*

**Le mandat de M. Delevoye se termine fin 2010 où il devrait laisser la place à un défenseur des droits.**

En 2009 nombre de saisine en hausse de 16 % (plus de 76 000) ; taux de médiations réussies de 93% (contre 84% en 2008).

« Notre système se fragilise d'année en année »

**Violence dans les services de santé**

Sur les 4 795 requêtes d'usagers instruites en 09, 8% faisaient état de maltraitance « ordinaire »

**Les usagers aussi demandeurs d'information (accès aux droits) et de transparence ; pbs de délais de prise en charge (urgences) ; les conflits se judiciaisent de plus en plus.**

Méfiance accrue administrations / citoyens

L'empilement et la complexité des lois les rendent difficiles à expliquer; souvent mal appliquées faute d'instructions ; plus de 50% des demandes concernent des besoins d'éclaircissement.

Défiance : délivrance des documents d'identité aux Français nés à l'étranger par ex. (pb en voie de règlement selon Mme Alliot-Marie)

Préconise de développer la médiation et les partenariats au bénéfice des administrés dans les services publics : informations, points droits...

Dans un entretien au Monde du 22/02

« **Le chacun pour soi a remplacé l'envie de vivre ensemble** »

« J'estime à 15 millions le nb de personnes pour lesquelles les fins de mois se jouent à 50 ou 150 € près. (...) L'octroi des aides se fait avec un décalage de plusieurs mois »

« Je suis frappé par la cohabitation de deux types de sociétés : l'une officielle, que nous connaissons tous, l'autre plus souterraine qui vit d'aides, de travail au noir et de réseaux. (...) fonctionnements parallèles »

Le médiateur lance une plate-forme Internet

www.lemediateuretvous.fr : « à mi-chemin entre un forum et un réseau social » (internauts et experts)

## Défenseur des droits : un avis de la CNCDH propose une redéfinition de ses missions et de ses modalités d'intervention

10 / 104 – ASH 12/02/10 – p. 15-16



*Nous aimons cet avis. Il paraît pétri de bon sens.*

Défenseur des droits créé par la révision constitutionnelle de juillet 2008.

CNCDH favorable au renforcement des pouvoirs dévolus au médiateur mais supprimer les autres autorités indépendantes serait une « régression » (défenseur des enfants et CNDS).

La spécialisation de ces autorités est nécessaire.

S'interroge sur l'indépendance du défenseur : nomination par décret en conseil des ministres...

Propose qu'il « contribue à la coopération et coordination » des autorités existantes.

Sur cette question voir dans le n° 8 /09

## Des groupes de travail vont étudier les moyens de résorber le déficit public ; et l'ADF adresse à M. Fillon le « Mémoire en faveur des départements en difficulté ».

10 / 088 – ASH 05/02/10 – p. 11-12 & 26/02/10



*Les collectivités territoriales étant concernées, nous le sommes tous, en tant que citoyens... et bien entendu travailleurs sociaux.... Il n'y a qu'à lire le mémorandum...*

**Conférence à l'Élysée le 28 janvier, boycottée par l'ADF & l'ARF qui déclinent toute responsabilité dans la situation actuelle : 7,9 points de PIB en 2009 (3,4 en 08) et 8,2 prévus en 2010...**

Une mission sur les dépenses des collectivités territoriales (MM. Lemas et Carrez) : identifier les facteurs expliquant leur augmentation, « mesurer l'impact des normes imposées par l'Etat »...

M. Jamet se penchera sur les difficultés des Dpts jugés fragilisés par la croissance de leurs dépenses d'action sociale : « renforcer la péréquation »...

M. Camdessus travaillera à une règle pour encadrer l'évolution du solde finances publiques.

Un groupe travaillera sur réduction des dépenses d'assurance maladie : réduction dépenses AP, ALD et transferts nouvelles charges aux mutuelles.

Conclusions pour avril : 2° conférence

**Le Mémoire de l'ADF**

**Elle évalue à 3,8 milliards d'euros le déficit annuel de compensation relatif à l'APA, la PCH et le RMI (avant mise en œuvre du RSA).**

APA : 3,25 milliards de différence entre dépenses et recettes ; propose de rehausser la contribution CNSA et de corriger les critères de répartition.

RMI : 541 millions de différence ; demande la pérennisation du fonds départemental de mobilisation pour l'insertion (FMDI) considéré comme « une ressource exceptionnelle ».

PCH : déficit plus limité mais devrait se creuser.

L'ADF souhaite changer le mode de calcul du taux d'autonomie financière des collectivités territoriales et avance des mesures comptables.

Certains Dpts taillent déjà dans leurs dépenses.

Meuse : plan d'économie avec baisse de 25% des subventions aux associations.

Saône-et-Loire : « plan de sauvetage » avec un « impôt local 5e risque »... (voir n° 1/10).

## Les dépenses d'aide sociale départementale en 2008

10 / 084 – ASH 05/02/10 – p. 25



*Où l'on voit que la prévention spécialisée ne représente pas une grosse part des dépenses... mais où l'on voit aussi des difficultés*

Elles augmentent de 1,5%  
Aide sociale liée au RMI : 6,2 milliards, - 3,8% par rapport à 2007. Nb d'allocataires - 4,6%.  
Aide aux personnes âgées : 6,1 milliards + 22% depuis 04.  
Depuis 07 1 million bénéficiaires APA  
ASE : 5,9 milliards, + 2,3% par rapport à 2007.  
Placements en établissements 49% et en famille d'accueil 25% ; AEMO 7% ; Allocations 5%  
Prévention spécialisée : 4%  
Dépenses liées au handicap : 4,7 milliards + 6,3%  
Situations variables selon les Dpts.  
DREES études et résultats n° 714

## Les premières mesures du gouvernement pour renforcer le sentiment d'identité nationale et un entretien « nous sommes divers et multiples »

10 / 105 – ASH 12/02/10 – p. 16-17 & 32-33



*Il y a les « mesures »... et puis un entretien pour savoir si on achète le livre ou pas...*

### Séminaire gouvernemental le 8 février.

Une « commission de personnalités » (élus et intellectuels sera placée auprès du ministre chargé de l'identité nationale : suivi et propositions.

Mieux faire connaître les valeurs de la République : à la rentrée 2010 sera mis en place un « carnet du jeune citoyen » et le programme éducation civique sera renforcé.

Intégration des étrangers dans la communauté nationale : formations du CAI ; extension de l'opération « ouvrir l'école aux parents » ; créer une nouvelle voie d'accès accéléré à la nationalité pour des « efforts d'intégration exceptionnels »

Cultiver la fierté d'être français : mesures symboliques autour de l'école (drapeau, déclaration des droits de l'homme 1789 ...).

### Extrait de l'Entretien avec Mme Marie Rose Moro

#### Pédopsychiatre et ethnopsychiatre

**Une collectivité peut-elle fonctionner sans un modèle commun ?**

« Ce que nous avons en commun c'est la valeur du lien (..) la valeur qui est donnée [à l'enfant] est partagée par tous les parents » même si les modèles éducatifs diffèrent. « Nous n'avons pas besoin de nous ressembler pour vivre ensemble »

Pour autant peut-on accepter toutes les traditions ?

Ex de la polygamie : pas autorisée en France mais cela « ne nous autorise pas à considérer [qu'elle] est en soi pathologique », et à séparer parfois des enfants de leurs pères...

Il faut observer son propre fonctionnement : les migrants trouvent parfois l'école maltraitante, nos niveaux d'exigence existent aussi...

« Les positions théoriques sont satisfaisantes intellectuellement, mais elles sont peu efficaces » et on ne soutient pas assez les associations qui travaillent auprès des populations.

**Quid de la maîtrise du français par les enfants ?**

Indispensable mais il faut que la mère transmette sa propre langue : ensuite l'enfant apprend très bien le français et il n'est pas amputé d'une partie de lui-même.

Les travailleurs sociaux ne sont-ils pas dans une position délicate : respecter histoire et culture en incitant les populations à s'intégrer ?

« Leur fonction a trait au collectif » il faut intégrer tout le monde « A partir du moment où l'on respecte les personnes (..) elles sont tout à fait prêtes à intégrer notre société ».

**N'est-ce pas un peu utopique à l'heure de l'interrogation sur l'identité nationale ?**

La question serait plus facile à poser si « on l'abordait sous l'angle du lien qui nous unit plutôt qu'en voulant poser la prescription de ce que serait une identité qui s'imposerait à tous »

Nos enfants demain. Pour une société multiculturelle - Ed. Odile Jacob – 256 p – 21 €

## Le Comedd propose des outils statistiques sur les origines sans modifier la loi (comité pour la mesure de la diversité et l'évaluation des discriminations)

10 / 107 – ASH 12/02 & Le Monde 06/02/10



*La question pourrait-elle avancer ainsi, sans conflit majeur ? C'est apparemment le pari qui est fait... c'est intéressant... et pour une fois qu'on ne légifère pas qui s'en plaindrait ?*

**Conseil constitutionnel : les stat ne peuvent reposer sur l'origine ethnique (nov. 07) ; Loi informatique & libertés : possibilités de dérogation.**

Le Comedd propose d'ajouter aux données sur nationale et pays de naissance des personnes les mêmes infos concernant leurs parents.

Une « grande enquête associée au recensement et dédiée à l'étude des discriminations et inégalités »

Des compléments d'enquête pouvant inclure l'appartenance « auto déclarée » (testings...)

Dans les entreprises un « rapport de situation comparée » c/ différences de traitement liées aux origines, (modèle de celui égalité hommes/femmes).

Un observatoire des discriminations au sein de la HALDE : rapport annuel et veille statistique.

Inégalités et discriminations - Pour un usage critique et responsable de l'outil statistique

## Didier Fassin : « Mettre la racialisation en lumière pour mieux la combattre »

10 / 128 - ASH 19/02/10 – p. 36-38



*Cet entretien n'est pas simple ce qui ne veut pas dire qu'il n'est pas clair. Nous vous le recommandons car il apporte de la lumière sur ce que nous sommes en tant que société.*

### Anthropologue et sociologue, il vient de coordonner

Les nouvelles frontières de la société française

Vous dites qu'en 25 ans on est passé de la problématique de l'immigration à celle de la racialisation. Que signifie cette évolution ?

Beaucoup d'immigrés venaient des anciennes colonies il y a eu des réactions de racisme, et à leurs enfants français et nés en France on demande toujours de s'intégrer...

Ces personnes ne sont pas passives : procès, assoc

### Que signifie ce concept de « racialisation » ?

Utilisé il y a 50 ans ( psychiatre martiniquais Frantz Fanon) puis repris dans les sciences sociales (UK & USA) : c'est définir les autres ou soi-même en terme de « race » : compter les joueurs noirs dans une équipe de foot ou se sentir visé par un racisme anti-blanc (souvent naturaliser la différence).

### En quoi aide-t-il à comprendre notre société ?

Il permet de mettre un mot sur une réalité que l'on ne voulait pas voir. S'il existe un mouvement regroupant des personnes noires il y a racialisation, ce qui ne suppose pas forcément du racisme.

### Permet de dévoiler les non-dits : dans les débats sur l'identité court la revendication non énoncée d'une identité blanche

C'est aussi la représentation que la société se fait d'elle-même : on voit les émeutes de 2005 comme raciales alors qu'on pourrait les voir sociales.

La réalité des discriminations raciales n'est reconnue que depuis la fin des années 1990.

Pourquoi vous refusez-vous à parler « d'ethnicité » pour parler des populations selon leurs origines ?

On dit souvent « ethnique » pour ne pas dire « racial » : par ex. si on compte les personnes noires c'est un paramètre uniquement racial.

« L'ethnicité n'existe jamais en soi. (...) Réalité construite souvent par rapport à une origine supposée »

Vous dites que ce concept pourrait aboutir à minorer les aspects socio-économiques du débat sur l'intégration des populations issues de l'immigration...

On a longtemps pensé les inégalités en terme de classes sociales et négligé les dimensions racistes.

Aujourd'hui on pourrait aboutir à l'inverse et oublier les disparités socio-économiques.

**Les familles issues de l'immigration appartiennent souvent aux milieux défavorisés mais ces 2 dimensions s'additionnent sans se superposer: il y a des Français blancs dans les quartiers difficiles et des Français noirs aisés qui se heurtent au « plafond de verre » (discrimination).**

Ed. la Découverte – 600 p. 28 €

## Construire l'avenir par une France plus forte et plus solidaire : les pistes du CESE pour faire face à la crise et préparer l'après-crise

10 / 120 - ASH 19/02/10 – p. 8-9



*Ne pas oublier le structurel, le débat...*

### Développer l'emploi

**Augmenter temporairement les contrats aidés et en améliorer l'efficacité (accompagnement, formation, qualité du contenu).**

Protéger les salariés : généraliser CTP...et mieux accompagner les demandeurs d'emploi.

Renforcer les filets de protection sociale pour les jeunes actifs : soutient l'extension du RSA et incite à davantage de places d'apprentissage (public), de même que les programmes École 2<sup>e</sup> chance, lutte contre l'abandon scolaire...Mais la situation des jeunes des quartiers nécessite une approche globale (transport,...)

Investir massivement dans la formation tout au long de la vie et la qualification.

### Consolider le système de garanties sociales

#### 3 priorités

**1. Éducation : de manière à faire diminuer fortement le chômage des jeunes.**

**2. Santé : mettre l'accent sur la prévention.**

**3. Retraites : emploi des seniors.**

Nécessaire d'engager des réformes structurelles et une réflexion pour définir les garanties de demain.

A propos de la lutte contre la pauvreté : il faut évaluer le RSA

mais relancer une « politique active de lutte contre l'exclusion et la grande pauvreté » pour réduire les inégalités.

## Pauvreté, précarité, discriminations : nos éléments



*Que dire ? Qu'on le sait, qu'on le savait, que tout le monde le sait ? C'est un peu cela le problème. Quant à l'étude financée par l'ONPES le passage sur les jeunes y fait froid dans le dos. Et c'est bien pour ça qu'il faut le lire en fait.*

10 / 085 – ASH 05/02/10 – p. 22-23

### Le Secours catholique s'alarme d'une amplification des effets de la crise

Depuis juin 09 augmentation du nb de personnes aidées : villes-préfectures et zones rurales surtout où les nouveaux publics représentent 30% et 33% en fin d'année (éloignement des services publics et poids du budget transport se font sentir).

Le baromètre en place depuis 1 an (enquête par téléphone auprès des équipes) montre que la dégradation est intervenue au 2<sup>e</sup> semestre.

**Ressentis des équipes et des personnes accueillies concordent : en décembre 64% des bénévoles s'attendaient à une augmentation des demandes (contre 46% en juin) et 51% des personnes accueillies se disaient « confiantes » (69% en juin)**

24% de ces personnes disaient avoir « renoncé » en décembre contre 8% en février.

Les demandes d'aide alimentaire et financière (loyers, factures...) sont les plus fréquentes.

**« Quand les ressources diminuent (...) le poste alimentaire devient la variable d'ajustement »**

Jeunes, familles monoparentales et personnes âgées sont les plus touchés : pouvoir d'achat en baisse, notamment à cause de la hausse des loyers.

Suggère une augmentation de l'aide au règlement des factures d'énergie.

10 / 132 – ASH 19/02/10 – p. 22-23

### Une étude relativise la portée des mesures prises face à la crise

Financée par l'ONPES et réalisée par M. Zemmour

On est passé de l'objectif de réduire la pauvreté (2007) à celui d'en limiter l'extension.

Le « coup de pouce » du plan de relance était surtout fait pour protéger du basculement dans la pauvreté (effets économiques et sociaux difficilement réversibles ensuite). Et les montants engagés font « relativiser son ampleur »: hors RSA « un tiers du montant des revalorisations prestations sociales 09 »

**Et dans le contexte le RSA servira principalement à court terme « d'amortisseur social »**

Les 18/25 ans seront les plus touchés : les indemnisation chômage étant défavorables aux nouveaux entrants et les conséquences seront durables, voire irréversibles pour les individus.

Éligibilité au RSA et 10e mois de bourse risquent d'être de peu d'effet « public restreint »

10 / 146 – ASH 26/02/10

### Les allocataires des caisses d'Allocations familiales des zones urbaines sensibles fin 2008

In l'e-ssentiel n° 95 – février 2010

La population des ZUS représente 6,7% de la population mais plus de 10% des allocataires CAF (et 15% dans certains Dpts).

2,8 millions de personnes sur les 4 millions vivant en ZUS sont couvertes par les allocations CAF.

En 2008, titulaires RMI 2 fois plus nombreux en ZUS que dans l'ensemble du territoire.

Plus de 75% des habitants des ZUS perçoivent des aides au logement (55% en métropole).

Les prestations perçues représentent 50% des revenus disponibles pour 33% des résidents et 100% pour 21% (19,5 et 12,5 en métropole)

Conclusions à rapprocher du bilan ONZUS (11/09)

### **Année européenne contre la pauvreté : lancement discret en France**

Le 18 février présentation des 68 projets retenus mais ni le CNLE ni l'Unccas n'ont été invités aux débats ; l'Uniopss regrette le manque de campagne de communication et la FNARS que les jeunes soient un peu laissés de côté.

10 / 121 – ASH 19/02/10 – p. 7

#### **Vers la mise en œuvre d'un droit à l'eau (n° 6)**

Proposition de loi votée en 1<sup>o</sup> lecture au Sénat.

Instaurer une aide au paiement des factures : les communes pourraient attribuer une subvention au gestionnaire du FSL.

---

## **Nouvelles autour et provenance de la chancellerie**



*Des circulaires et décisions à lire entre les lignes.*

10 / 131 – ASH 19/02/10 p. 14-15 & 20

#### **Les règles de levée du huis clos des procès impliquant un mineur devenu majeur en passe d'être modifiées.**

Proposition de loi : donner le pouvoir au juge de trancher lorsque l'accusé était mineur au moment des faits et majeur au moment du procès.

Actuellement la personne poursuivie peut demander le huis-clos (si mineure lors des faits).

La CNAPE dénonce « un glissement des dispositions concernant les 16/18 ans d'un régime spécialisé (...) vers un régime général »

Le SNPES-PJJ-FSU regrette un « texte de circonstance »

La Conférence des bâtonniers est opposée également à une « publicité des débats devenue le principe et un huis-clos devenu l'exception »

10 / 148 – ASH 26/02/10

#### **Deux décisions du Conseil d'Etat**

Annulation partielle du décret créant le Judevi

#### **Un Juge délégué aux victimes créé dans les TGI pour informer les victimes (décret 2007).**

Synd. Magistrature avait saisi le Conseil d'Etat sur ce décret « préparé sans concertation » ; le Conseil annule les dispositions permettant au Judevi d'intervenir auprès du JAP (révoquer un sursis, demander indemnisation...) : elles relèvent du domaine réservé à la loi. (n° 312314 / 05/02/10)

La refonte de son statut sera intégrée dans la réforme de la procédure pénale (lettre du ministère, 01/02/10, à paraître au BOMJ) – 05/03

Rejet des recours c/ la carte judiciaire

Décisions n° 315813 & 315700 – 19/02/10

A l'exception des tribunaux de Moulins (Allier) qui resteront ouverts.

A noter : les syndicats s'élèvent contre des projets de fermeture d'antennes SPIP comme conséquence de fermetures de TGI ; concernerait 17 ou 18 antennes d'ici au 01/01/11. (ASH 19/02)

10 / 142 – ASH 19/02/10 p. 15

#### **La chancellerie commente la loi inscrivait l'inceste dans le code pénal (voir n°1/10)**

Circ. JUSD1003942C du 9/02/10

## **Dossiers Étrangers : nos éléments**



*L'avant-projet de loi de M. Besson pour l'instant n'est pas sous les feux de la rampe... et la Cimade toujours pugnace... Le Conseil de l'Europe dans ce contexte parle d'or... mais nous sommes pessimistes nous ne saurions le cacher.*

Voir un article sur la prise en charge des mineurs étrangers isolés en Travail social

10 / 123 – ASH 12/02 & Le Monde 13/02/10

#### **La création de zones d'attente spéciales dans l'avant-projet de loi de M. Besson**

Envisagées en cas d'arrivée massive de réfugiés : n'importe quelle partie du territoire pourrait être décrétée « zone d'attente » ce qui permettrait la privation immédiate de liberté.

FDTA : « atteinte à l'autorité judiciaire » (restreint ses possibilités d'intervention pour s'assurer du respect des droits)

D'autres réductions des droits des personnes en situation irrégulière menacées d'expulsion (réduction du délai de recours).

10 / 130 – ASH 19/02/10 – p. 16-17

#### **Le Conseil de l'Europe s'élève contre la criminalisation des migrants en Europe**

Depuis 2003 le recours à des sanctions pénales ou rétention administrative est devenu une réalité inquiétante dans la majorité des 47 Etats membres.

« Atteinte aux principes du droit international »

Demande d'utiliser des expressions neutres : ne pas parler « d'illégaux » par ex. ce qui « encourage les sentiments de xénophobie »

Déplore l'inégalité d'accès aux droits sociaux entre ressortissants étrangers et nationaux....

10 / 127 – ASH 19/02/10 p. 16

#### **« Délit de solidarité » : la CNCDH réitère ses critiques à l'égard de la circulaire controversée**

Insiste dans 2 lettres publiques à Mme Alliot-Marie et M. Besson : la circulaire ne mentionne que les personnes « membres » des associations et la transposition de la directive européenne exclut les associations et individus apportant une aide désintéressée (Cf. n° 10)

10 / 114 – ASH 12/02/10 – p. 22

#### **Une campagne pour protéger les femmes victimes de violence lancée par la Cimade**

Quitter le domicile et perdre son titre de séjour ou rester et être battue ? c'est souvent ainsi que la question se pose.

La Cimade a des permanences spécialisées depuis 2004 et fait état d'un « durcissement des pratiques préfectorales » malgré des évolutions législatives « plutôt favorables », mais peu appliquées.

La campagne « Ni une ni deux – N'ajoutons pas de la violence à la violence » vise à interpeller les élus et exiger une protection.

10 / 110 – ASH 12/02/10 – p. 23

#### **Voyage au centre de l'asile – Enquête sur la procédure de détermination d'asile par la Cimade**

Concerne l'application de la réforme 2003 visant à réduire les délais d'instruction de l'OFPPA.

Amélioration mais les « impératifs de productivité font subsister un caractère subjectif et parfois aléatoire des décisions » : en 2010 chaque officier de protection traitera 371 dossiers...

Le recours à la CNDA devient incontournable : en 2009 elle a annulé 27% des décisions.



## Nous signalons dans le numéro 2 / 2010

10 / 096 – ASH 05/02/10

### Un recours contre l'OFPPA

Devant le Conseil d'Etat 8 assocs (GISTI, Cimade, LDH..) : demandent annulation de l'ajout de l'Arménie, la Serbie et la Turquie à la liste des « pays d'origine sûrs ».

Demande aussi au Conseil de « constater que la situation des 14 autres Etats [de la liste], n'est pas davantage conforme aux exigences communautaires »

10 / 109 – ASH 12/02/10 – p. 22-23

### Obstacles à la scolarisation des enfants rom

Le Collectif Romeurope a réalisé une enquête de terrain avec le soutien de la fondation Abbé-Pierre.

Met en évidence obstacles et freins culturels.

Demande le « respect de l'obligation de scolarisation » et appelle à une stabilisation des lieux de vie de ces familles.

10 / 129 – ASH 19/02/10 – p.16

### Les préfets invités à élaborer des programmes régionaux d'intégration des populations immigrées (circ. IMI/C/10/00099/C 28/01/10)

Pour 2010-2012 : aide et accompagnement des femmes, familles et immigrés âgés, pratique de la langue française, accès à l'emploi, apprentissage des valeurs de la République....



## Mme Morano donne le coup d'envoi des « états généraux de l'enfance » (voir n° 10) : réactions

10 / 119 – ASH 19/02/10 – p. 5&19-20



*Voilà ce qu'on peut dire à aujourd'hui d'une affaire qui semble somme toute assez mal engagée.*

« Une commande très précise (...), une méthode et un calendrier » : proposer d'ici fin avril un plan d'actions pour « renforcer la protection de l'enfance fragilisée » ; travail en ateliers.

1. « Améliorer la transmission d'informations sur les enfants en danger » et notamment garantir la collaboration entre communes et Dpts face au « nomadisme de certaines familles » (Pdt M. Heyriés, DG DGCS)

2. « Bien positionner le travail social » réfléchir aux adaptations permettant aux travailleurs sociaux de « dégager du temps pour être concrètement dans les familles et non pas seulement dans leur bureau » (Pdt M. Gauthier, Pdt Unaforts).

3. Propositions pour mieux accompagner la parentalité dès les premiers mois de la vie de l'enfant (Pdt M. Jeammet, psychiatre)

4. « Mieux prendre en compte la situation des enfants vivant

en situation de précarité économique » (Pdt M. Vignon, ancien Dteur protection sociale)

5. Prévention des risques liés à la pratique des jeux dangereux (jeu du foulard..., Pdt M. Chevalier, pédiatre)

Mme Morano : des propositions seront faites à propos du fonds de financement de la protection de l'enfance (voir n° 01)

Un site Internet des états généraux est créé permettant à chacun de contribuer au débat et les comptes rendus d'auditions y seront versés.

[www.etatsgenerauxdelenfance.famille.gouv.fr/](http://www.etatsgenerauxdelenfance.famille.gouv.fr/)

Les professionnels en porte-à-faux

ANAS, ONES et Synd. Médecins PMI boycottent les états généraux : en cause la transmission des informations et le contrôle « faisant écho à des orientations générales qui ne sont pas favorables à la cause des enfants » (lettre à Mme Morano).

Prêts à échanger « dans un autre cadre »

MP4-Champ social promeut des « contre-états généraux » (avec « Pas de zéro de conduite »)

Ceux qui participent sont circonspects.

La méthode est critiquée, les thèmes des ateliers n'ayant pas été discutés en préalable (ADF), et le calendrier est très serré.

AS fonction publique FSU : « conception d'un service social rétrograde » ; CNAPE : « on peut s'interroger sur la finalité du travail engagé » peur d'une perversion de l'esprit de la loi 2007 mais espère « faire avancer les choses »

CNLAPS : « participera activement »

Uniopss : regrette confusions et amalgames « vigilants mais constructifs »

Le Pdt d'Unicef-France a réaffirmé l'importance de la loi 2007 « base essentielle » et appelé à une ambition fondée sur la CIDE.

## Jeunesse : annonces, initiatives, informations



*On avait parlé de structurel pourtant...  
A vous de voir et de relier ces quelques informations à l'étude traitée en Précarité : le décalage est impressionnant.*

(Voir en Précarité Une étude relativise la portée des mesures prises face à la crise)

### Mission locales : résultats 2008, feuille route 2010...

10 / 083 – ASH 05/02/10 – p. 7-8

En 2008 les 11 000 professionnels du réseau ont accompagné 1 million de jeunes dont 48% ont pu accéder à une emploi ou une formation : niveau de prise en charge en augmentation.

85% des contrats de travail étaient « classiques » (83% en 2007) ; 144 000 jeunes accompagnés dans le cadre de la co-traitance avec Pôle emploi (144% de l'objectif) ; 180 100 entrés en CIVIS et 51% des jeunes sortis du CIVIS ont accédé à un emploi ou une formation.

Pour 2010 cinq chantiers fixés par le Secrétaire d'Etat à l'emploi

Accompagner les jeunes vers contrats en alternance ; les réorienter vers les métiers qui recrutent ; développer la prescription de contrats aidés, lutter contre le décrochage scolaire et favoriser la mobilité professionnelle.

Sur ce programme 2010 voir aussi notre n° 1/2010

Partenariat avec Pôle emploi renouvelé : accord cadre pour 2010-2014.

« Renforcer la logique de complémentarité »

ML : accueil de 150 000 jeunes en 2010 dans ce cadre (réfèrent unique et accompagnement personnalisé avec un entretien par mois au moins)

Pôle emploi : financement de 34,5 millions.

## Le Service civique volontaire adopté au

## Parlement (voir n°1/10)

10 / 108 – ASH 05/03/10 – p. 8-9

### Rationaliser les différents régimes existants.

16/25 ans : 6 à 12 mois auprès d'une personne morale agréée et pour un projet collectif relevant de l'intérêt général : indemnité + attestation de fin.

Entrée en vigueur au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2010.

Pilotage par l'Agence de service civique (GIP).

L'engagement de service civique : 16/25 ans de 6 à 12 mois

Le volontariat de service civique : plus de 25 ans de 6 à 24 mois

Ils doivent être français (ou UE) ou résider régulièrement en France depuis plus d'un an.

Le contrat ne relève pas des dispositions du code du travail.

Renseignements sur [www.service-civique.gouv.fr](http://www.service-civique.gouv.fr)

Selon M. Hirsch 10 000 jeunes seront concernés en 2010 (objectif de 75 000 en 2014).

Les jeunes en service civique à la place des professionnels sociaux ?

10 / 108 – ASH 12/02/10

### M. Hirsch : possibilité pour ces jeunes d'aller dans les établissements scolaires parler de sexualité...

Syndicat national ASS EN manque de personnels pour ces missions qui demandent une bonne connaissance des ados (et aussi d'infirmiers...)

M. Appar : 2 000 jeunes affectés à des missions de premier accueil et d'urgence (n° 10/09) : assoc mécontentes et IGAS pointait risque de confusion entre volontaires et salariés (proposait référentiel)

Cnajep : ce service civique fait disparaître le volontariat associatif créé en 2006 (pas évalué).

### Obligation renforcée de prendre en charge tous les jeunes « décrocheurs »

Tout jeune de 16/18 ans sorti sans diplôme du système scolaire et sans emploi doit être reçu avec son représentant légal par l'un des acteurs du service public de l'orientation dans les 3 mois qui suivent le signalement par son établissement d'origine : entretien de réorientation.

Complète le dispositif prévu par loi 2009 relative à l'orientation professionnelle.

## « Rentabilité et objectifs sociaux sont conciliables »

10 / 097 – ASH 05/02/10 – p. 36-37



*Voilà qui éclaire les idées, qu'on le veuille ou non. Nous recommandons cette lecture... entre les lignes*

### Entretien avec M. Hugues Sibille, Vice-président du Crédit coopératif et du nouveau Mouvement des entrepreneurs sociaux

#### On parle de social business... ???

Il faut distinguer les 3 courants qui y convergent.

L'économie sociale (européenne) définie par ses statuts : assoc, mutuelles... et structures de l'économie solidaire (insertion exclus)...

ONG et fondations issues d'une approche philanthropique (anglo-saxon)

Le social business initié par M. Yunus : micro-crédit pour répondre à la pauvreté massive.

Qu'est-ce que le « bottom of the pyramid » ?

Dans le social business on ne s'enrichit pas : excédents réinvestis dans l'objectif social.

**Dans le BOP on considère les pauvres comme un « segment potentiellement rentable » : conquête du marché de type classique.**

Danone Essilor... se sont lancés dans le social business...

???

### Motivations variables d'une entreprise à l'autre.

Il peut s'agir d'améliorer son image publique ; de détecter les marchés de demain..

**Permet-on à des gens de sortir de la pauvreté ? c'est la seule question qui se pose. « Je défends le principe de réinvestir les bénéfices au profit de la collectivité et non d'un actionariat »**

Mais peut-on concilier une rentabilité élevée dans ces conditions ?

« Tout dépend du niveau de rentabilité » : tout entrepreneur doit dégager des marges mais si l'on vise une rentabilité de 15-20% ce n'est pas possible.

Ne faut-il pas se méfier d'un effet de mode ?

Il ne pas « survendre » l'idée comme un miracle (on l'a vu avec le microcrédit) mais c'est bien qu'on en parle : « on peut faire bouger un certain nb de choses de l'intérieur de l'économie de marché »

### Où se situe l'entrepreneuriat social en France ?

L'entreprise sociale relève d'une initiative privée, son objet social est inscrit dans ses statuts, ses excédents sont réinvestis dans l'entreprise, + écart des rémunérations limité.

Notre mouvement fera du lobbying.

Le social business est-il un nouveau champ d'action pour les travailleurs sociaux ?

Suite aux difficultés financières de l'Etat des services ne seront plus rendus et de nouveaux entrepreneurs vont émerger : cela pose des questions mais vaut mieux que des rachats par des fonds de pension (cf. établissements de retraite).

Souhaitez-vous un statut particulier ?

L'existant (assoc, coopérative...) est suffisant et adaptable aux besoins. Un label serait intéressant et aiderait à respecter certains critères.

## Les mineurs étrangers isolés au cœur des impasses des politiques publiques

10 / 125 – ASH 19/02/10 – p. 28-31



*Les intervenants sont unanimes à déplorer un manque de volonté de l'Etat pour prendre sa part dans la prise en charge : à vous de voir. Article très clair sur des enchevêtrements complexes.*

### Le 22 septembre 2009 le démantèlement de la « jungle » (voir n° 8) ravive la polémique : sur les 276 personnes interpellées 135 sont mineures.

Placés dans 3 FJT : trois mois seuls 19 sont encore pris en charge, les autres ont fugué et sont revenus à Calais (assoc SALAM).

**Chaque année entre 5 et 6 000 mineurs entreraient sur le territoire : Calais au centre du voyage (proximité avec l'Angleterre).**

CG Pas-de-Calais : conditions de vie très difficiles, « mineurs en danger » mais leur situation dépasse le cadre des dispositifs de droit commun.

A la croisée de 3 régimes juridiques : étrangers, mineurs et parfois demandeurs d'asile.

FDTA : structures ASE inadaptées ; en 2008 taux de fugue de 99%....

**Ne serait-ce que le manque d'interprètes pour informer sur ce « mythe » de l'Angleterre.**

Démantèlement de la jungle perçu comme un refus de l'Etat d'apporter des réponses.

CG Pas-de-Calais réclame depuis 2 ans un dispositif partagé : à l'Etat accueil d'urgence et 1<sup>er</sup> évaluation, au Dpt prise en charge de tous les mineurs ; « réponses possibles sans être forcément coûteuses »... mais sans résultat.

CG Nord : depuis 05 protocole TPE/ EN/ assoc/ ASE unique en France. Mise à l'abri et évaluation pluridisciplinaire mais reste fragile : le public se durcit, les moyens PJJ se réduisent, les

subventions interprétariat disparaissent....

**Ministère de l'immigration : aucun mineur de la jungle n'était demandeur d'asile ; situation appréhendée sous l'angle de la protection. « Protection de l'enfance compétence CG » et néanmoins l'Etat a mobilisé 700 000 € pour les 3 premiers mois de la mise à l'abri de ces mineurs.**

M. Roméo (protection mineurs isolés FDTA) : loi 2007 n'a aucun objet si « l'Etat ne remplit pas ses obligations dans le cadre de la PJJ » (et éducation).

Et un traitement identique de ces mineurs sur le territoire nécessite une coordination nationale.

**M. Besson promet de proposer au Conseil européen un fonds européen mais cela paraît insuffisant.**

A Calais c'est la colère: une majorité d'assoc's regroupées dans le collectif C'Sur ont cessé leurs activités après le démantèlement « pour créer un électrochoc au niveau de l'Etat » ; d'autres ont officialisé leurs actions : facture des nuits d'hôtel envoyées en préfecture et en mairie par ex.

Les assoc's voudraient que femmes et mineurs sont dénombrés et leur primo-accueil reconnu (avec des moyens en locaux, éduc's...)

Le Secours catholique a ouvert à Calais le 11/01 un centre d'accueil d'urgence offrant un répit (suivi sanitaire, soutien, information...) mais il est « expérimental » ; ne veut pas se substituer à l'Etat et espère « une prise de conscience »

HCR : les mineurs de Calais sont un symbole (attirait de l'Occident...) ; en 2009 a ouvert une antenne à Calais (informations) : 300 migrants de tous âges s'y sont présentés.

Il faudrait créer « une chaîne de cohérence » entre Royaume-Uni (destination), France et pays de transit (Grèce, Hongrie...) : problème européen.

A Paris fin 09 950 mineurs pris en charge : établissements ASE, familles d'accueil, hôtel avec supervision ES et places d'accueil gérées FDTA ; mais dispositifs sous tension : manque de places

En janvier création d'une plateforme régionale d'orientation (180 places partenariat FDTA) : 38 millions à la charge du Dpt et 3 millions Etat ce n'est pas duplicable ailleurs.

Adjointe au maire protection enfance : la question de la régularisation doit être posée « faute de quoi les prises en charge ne déboucheront que sur des désillusions ».

En attendant les groupes de travail débouchent sur des mesures jugées superficielles par les assoc's. La dernière mission (voir n° 11) doit rendre ses conclusions fin mars...

## Communautés thérapeutiques : l'alliance des pairs et des professionnels

10 / 150 – ASH 26/02/10 – 24-27



*Un article très riche qui contextualise ce mode d'intervention et les débats qu'il suscite.*

**Elles existent depuis longtemps à l'étranger : en France premier appel à projets MILDT en 2005.**

Auparavant SOS-DI s'y était risquée (années 90) ; les dérives du Patriarce (1974) ont longtemps hanté les intervenants.

Bases : stratégies comportementales, dynamique collective et approche communautaire.

Un cahier des charges (MILDT) pour « prévenir dérives autoritaires, prosélytisme religieux ou sectaire et l'exploitation économique. »

Pour l'instant en expérimentation pour 3 ans, les établissements ont vocation à être des CSAPA avec hébergement, après évaluation.

Toutes ces structures acceptent les personnes sous traitement de substitution (après débat), même si le projet reste d'interrompre tous les produits.

**Parcours évolutif (3 phases) : accueil et intégration ; maturation ; préparation à la sortie et insertion. Le changement de phase s'effectue sur critères. Au début on ne sort pas seul et on n'a ni médicaments, ni argent ni**

**portable.**

Puis l'utilisateur est appelé à s'impliquer, on lui confie des responsabilités y compris vis-à-vis des autres.

Au fur et mesure des progrès dans l'autonomisation (abstinence, relations sociales), il y a des avantages et des exigences.

**Une hiérarchie est instaurée (coordinateurs...) et le planning d'activités est serré. Des réunions servent à organiser le quotidien et s'exprimer, il y a aussi des groupes de paroles.**

La gestion du groupe est complexe pour les professionnels : être là tout en restant en retrait par rapport au travail entre pairs, et s'avoir s'appuyer sur le groupe « nous n'intervenons pas en première ligne »

Et suivre au niveau individuel : bilans réguliers.

En phase d'insertion, les usagers vivent généralement dans des lieux à part. Travail pour se détacher de la structure : la MILDT demande un « travail thérapeutique sur le lien familial ».

Mais trouver travail et logement est très difficile (parcours atypiques). Des structures envisagent de créer des unités d'IAE séparées.

Tout le monde ne va pas au bout mais départs réussis et parcours stabilisés existent : « ça n'a pas de sens de parler de guérison pour la dépendance. Des fragilités demeurent » mais « en cas de rechute ils savent mieux se ressaisir ».

Ressorts de la réussite : implication ; conviction des professionnels que le changement est possible ; temps long pour « passer de l'espace du besoin à celui du désir » ; estime de soi renforcée ; le groupe « on peut faire des expériences (...) si on se casse la figure le groupe aidera ».

Reconnaître les savoir-faire des usagers bouscule les pratiques professionnelle : cheminement entamé avec la réduction des risques. Et la MILDT prévoit des formations pour les intervenants.

En France les intervenants médico-sociaux ont à rendre des comptes alors que le concept anglo-saxon laisse toute la hiérarchie aux pairs.

La France est réticente à recruter des ex-usagers.

Mise en débat aussi : la modification des comportements impliquée par le sevrage.

Il ne faudrait pas recourir à ces structures pour pallier le manque de places du secteur... et tout axer sur le sevrage... la tentation existe.

Il faut garder des approches diverses adaptées à des moments et des usagers différents.

Des projets existent : accueillir usagers cumulant addictions et problèmes psychiatriques lourds, unités mères-enfants, structure en milieu très urbain avec inconvénient de la proximité des lieux de consommation, avantage de la proximité des lieux d'insertion...

## Auto-écoles associatives : Viser la mobilité pour tous

10 / 094 – ASH 05/02/10 – 28-31



*L'atelier de prévention qui prenait le permis comme support de l'accompagnement c'est un peu dépassé alors voilà tenez-vous au courant des nouveaux problèmes mis au jour par les évolutions en cours.*

*Il y a beaucoup d'exemples dans cet article*

**Le permis de conduire, sésame pour l'emploi.**

Il suppose l'acquisition de la lecture et c'est parfois le seul diplôme sur un CV.

Il y a une centaine d'auto-écoles associatives travaillant à l'insertion sociale et professionnelle : apprentissage conduite + formation règles sécurité.

Rattachées à des structures diverses : prévention spécialisée, organismes formation, FJT, CHRS...

**En 88 création de la FARE (fédération assoc's de la route pour l'éducation et l'insertion sociale) et en 2001 statut ECSA (école conduite statut associatif)**

Accompagnement global : prend en compte les difficultés financières (prise en charge de 85% en moyenne), et sociales (formations personnalisées).

ADSEA Val d'Oise : local de proximité (cours de code ou prise de rendez-vous) ; permis en partie financé par des chantiers (assoc intermédiaire).

« **C'est le seul examen qu'acceptent des jeunes en dehors des clous** ».

L'insertion et la formation prennent le pas sur la prévention spécialisée : le permis s'inscrit dans un parcours d'insertion pro, nouveaux partenariats (ML, CG...) Le permis devient « une fin en soi ».

Pour les allocataires de minima sociaux c'est plus difficile : ils en ont moins envie que les jeunes il faut l'articuler à un projet professionnel.

Mais tout le monde n'aura pas le permis : pbs linguistiques, cognitifs et examen plus complexe.

La FARE réfléchit sur la mobilité au sens large et le permis devient une réponse parmi d'autres : microcrédit, transport solidaire, réparation/location véhicules...

« **La mobilité n'est pas qu'une question matérielle, elle a aussi une dimension intellectuelle et psychologique** » : il y a des « ateliers mobilité », des « diagnostics mobilité »... et des structures se définissent comme « pôles de mobilité ».

Reste à se rapprocher davantage des entreprises de transport urbain et aller vers une dynamique de développement durable : « pas joué »

La FARE travaille à un label de qualité : être mieux identifié, surtout que les appels d'offre se multiplient (Haut Commissariat Jeunesse, ministère du développement durable et DIV...).

35 000 jeunes circuleraient sans permis en France et la réforme vise un permis « moins long, moins cher et plus sûr » avec d'ici 2012 des aides et un accès facilité aux ECSA

Elles accompagnent entre 8 000 et 10 000 candidats par an : l'idée est d'augmenter ce nombre de moitié.

Mais on manque d'inspecteurs : l'accès à l'examen en est limité et l'attribution des places pénalise les ECSA...

Et les enseignants sont difficiles à trouver : double casquette pour un salaire moins intéressant que celui des auto-écoles commerciales... La FARE plaide pour un module adapté.

## Un dispositif pour conjoints violents : prises de conscience

10 – 147 – ASH 26/02/10 – p. 28-31



*Même si les outils d'évaluation et le recul ne sont pas suffisants pour se prononcer il est probable que l'on ne puisse pas faire l'impasse sur ce type d'approche. A voir si le texte de loi en préparation les facilitera.*

**Prendre en charge les hommes pour prévenir les violences faites aux femmes : la violence dans les couples touche 10% des femmes en France et le taux de récurrence est 7,9% contre 5,5% pour les violences en général.**

Depuis novembre 2008 à Arras le « Home des Rosati » héberge ces conjoints (éviction effective du domicile familial) + programme de responsabilisation Clotaire.

L'association socio-éducative et judiciaire du Pas-de-Calais (ASEJ) s'assure de la bonne exécution des mesures (classement sous conditions ou contrôle judiciaire pour les violences plus graves et/ou récurrence). L'ensemble de la chaîne pénale est mobilisée : « le parquet affiche sa tolérance zéro (...) et les forces de l'ordre jouent vraiment le jeu. Les mentalités changent »

Au Home chambres collectives de 3 ou 4 lits, les résidents participent à toutes les tâches de la vie quotidienne et participent financièrement selon leurs ressources (entre 5 et 7,50 € / j)

« **Chaque petit moment sert de support éducatif (...)** réapprendre à vivre avec l'autre tel qu'il est » : personne n'est passé à l'acte dans la structure.

Programme Clotaire (assoc ARS) : 2 h 4 soirs par semaine

pendant 3 semaines.

**Pas long mais pas un « un processus de soins ».**

Peu d'hommes nient les violences mais la plupart nient leur culpabilité : les amener à reconnaître ce qui les a menés au passage à l'acte est un préalable à une démarche thérapeutique volontaire.

A l'entrée sont remis livret d'accueil et règlement, et un contrat d'engagement est signé.

Journée de présentation : avocat, substitut du procureur et personnel ASEJ et puis chacun définit ses objectifs (entretien).

Travail en groupes de 3 à 8 hommes : « associer ce qu'on entend à sa propre image » agit comme un révélateur de ses actes et représentations.

Un thème et un support pour faciliter l'expression.

**La psychologue est accompagnée d'une sociologue : la violence « est aussi un phénomène social et sociétal » ; les hommes « doivent comprendre pourquoi il sont là (...) faire le lien entre eux et la société »**

68 hommes ont transité par ce dispositif en 1 an (36 sous obligation de suivi psychologique et 21 volontaires pour le programme) : de l'avis de tous ils se comportent différemment des auteurs habituels et un bilan à partir de l'activité des commissariats et gendarmeries ne relève aucune nouvelle intervention à leur domicile.

Ce n'est pas la preuve pour autant qu'il « ne se soit rien passé » : il faut créer des outils d'évaluation plus fins, avec les assoc de victimes.

ASEJ – 03 21 61 18 67 ; ARS – 03 20 21 91 10

## Une association de soutien à la parentalité : sur un pied d'égalité

10 / 093 – ASH 05/02/10 – 32-35



*A vrai dire nous aurions aimé que l'article donne une vision plus claire justement de l'articulation entre les bénévoles et les professionnels.*

**A Nîmes l'association Paseo propose depuis 2007 un accompagnement à domicile d'un an effectué par des bénévoles formés et encadrés par des travailleurs sociaux.**

S'inspire du programme Home Start créé en Grande-Bretagne dans les années 70.

**Financement CUCS, REAAP et fonds privés.**

2 travailleuses sociales ont intégré le comité de réflexion, « un gage de sérieux ».

**Les professionnels avaient des doutes sur l'articulation volontariat / action sociale et craignaient que les bénévoles soient en difficulté.**

Présidente : « Il y a ce qu'il faut sur le terrain mais c'est un petit plus qu'apporte Paseo »

« Un accompagnement par des pairs qui sont sur un pied d'égalité avec les familles ».

Soutien et écoute à des familles avec un enfant de moins de 5 ans et réellement isolées.

30% des familles accompagnées ont contacté Paseo, les autres étant orientées (assoc, EN...)

Les familles rencontrent d'abord la directrice qui retourne ensuite la voir avec le bénévole pressenti et les revoit chaque trimestre.

« 80% des personnes suivies » sont satisfaites et les abandons en cours de route sont rares.

Confidentialité sur la relation bénévole / famille (si échange d'infos la famille est au courant)

Un groupe de paroles pour les bénévoles, animé par une psychologue (et administratrice).

Les bénévoles doivent être parents, et suivre une formation de 30 h (sur 2,5 mois) dans laquelle interviennent des travailleurs sociaux : moyenne d'âge 55 ans.

## Expériences, points de vue, éléments repérés



*Nous aimons les prises en charge de ces jeunes dits « incasables ». quant au tabou de l'attachement même s'il concerne davantage le secteur sanitaire en tout cas tel que présenté dans l'article concerné, il n'en mérite pas moins de l'attention.*

### Quand les ados incasables trouvent leur place

10 – 112 - Dossier lien social n° 960 – p. 10-15

La Villa Préaut, 30 ans de prise en charge : « on leur dit entrant qu'on ne les renverra pas... et ça tient ». Reportage suivi d'un entretien avec la directrice de la structure « tous les prétextes sont bons parfois pour exclure et ne plus s'occuper des jeunes les plus en difficulté » (01 49 30 82 90)

### Un dispositif pour les victimes de traite : main-forte à la liberté

10 – 137 – ASH 19/02/10 – p. 32-35

Depuis 15 ans le Comité contre l'esclavage moderne assiste les personnes asservies à des fins domestiques : suivi global jusqu'à la fin de la procédure pénale. [www.esclavagemoderne.org](http://www.esclavagemoderne.org)

### SDF : pourtant des solutions existent

10 – 151 - Dossier lien social n° 962 – p. 10-21

Quand les citoyens prennent en charge les SDF : à Nantes des gens ont créé l'assoc Toit à moi qui achète des appartements et y héberge des SDF le 3° appartement en cours d'achat ([www.toitamoi.net](http://www.toitamoi.net)).

A Paris les Enfants du canal gèrent le Busabri où les SDF peuvent se reposer et bénéficier d'un accompagnement social <http://lesenfantsducanal.fr>

### Briser le tabou de l'attachement

10 – 138 – ASH 19/02/10 – p. 26-27

Par Mmes Maraquin (psychologue) et Masson (kinésithérapeute) – APF Evry

Nous sommes attachés aux personnes dont nous prenons soin et cet attachement est nécessaire pour prendre soin, respecter, faire confiance.

Le sujet reste délicat et il est vrai que l'on peut dérapier, maltraiter, être tout-puissant, abuser mais il faut trouver l'attachement « suffisamment bon » (Winnicott). Le professionnel dépourvu d'émotion est « un mythe » et « à défaut d'être pensés nos affects risquent d'être agis ». Il faut reconnaître cet attachement et en faire un outil de travail - [carinmaraquin@aol.com](mailto:carinmaraquin@aol.com)

### Un lieu d'accueil pour marginaux âgés

10 – 111 – ASH 12/02/10 – p. 28-31

Le Patio accueille 10 résidents de plus 50 ans ayant passé des années dans la rue ou en centres d'hébergement et souffrant de handicaps psychiques : apprendre la sédentarité grâce à un fonctionnement adapté (04 78 44 83 33)

## Professions sociales et établissements



*Nous aimons le Cédias Musée social et vous engageons à aller sur son site : quant à l'idée du double mouvement à l'œuvre « révolution réelle / absence de changements apparents » souligné dans l'entretien il paraît digne d'intérêt pour le moins.*

10 – 113 – ASH 12/02/10 – p. 20

### « La révolution organisationnelle reste à mener »

Entretien avec M. Barreyre, Directeur du Cédias-Musée social.

Les réformes qui se sont succédé ont bousculé les politiques sanitaires et sociales mais sans beaucoup de répercussions apparentes : d'où une perte de sens pour les intervenants qui vivent une incertitude produisant « plus de perplexité que d'innovation »

Ces réformes renvoient à « la compréhension personnalisée et partagée de situations de vulnérabilité, (...) à une stratégie globale d'intervention dans des territoires de vie ».

Partir de là pour impulser de la méthode et réorganiser dispositif et organisations de travail.

« Aller au-delà de la mise aux normes des pratiques et ne pas avoir peur de remettre en cause la place des travailleurs sociaux, des groupes d'usagers, des politiques »

10 – 136 – ASH 19/02/10 – p. 21

### MP4-Champ social a mis en place un groupe de travail pour alerter sur la souffrance des professionnels

Entretien avec Mme Duchêne, psychologue clinicienne et référente du groupe

Réunions une fois par mois depuis 1 an pour repérer ce qui fait souffrir ; les témoignages montrent de la culpabilité avec à clef du désengagement ou du surinvestissement. Il faut « sortir de la plainte » et analyser les processus de cette souffrance.

Éléments complémentaires sur son site

## Nous signalons dans le numéro 2/2010

10 / 087 – ASH 05/02/10

### \* L'Unasea devient CNAPE

La « sauvegarde » est désormais la Convention nationale des assoc de protection de l'enfant.

Conseil d'administration à élire le 26 mars.

\* Les tendances de l'emploi territorial

Note n° 14 – [www.observatoire.cnfpt.fr](http://www.observatoire.cnfpt.fr)

### Les intentions de recrutement sont en baisse dans les collectivités territoriales mais les secteurs social et santé tirent leur épingle du jeu.

\* Le programme 2010 de l'ANAP en ligne sur [www.anap.fr](http://www.anap.fr)

10 / 154 – ASH 26/02/10 – p. 15

Suppression du DEFA : les consignes de l'administration pour la période de transition

Instr. n° 09-135 JS - 03/12/10, BOJSVA n° 21 - 15/12/09

Le DEFA étant progressivement remplacé par le diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DEJEPS).

## Nos éléments sur le handicap



*Les associations décidément ne sont pas optimistes.*

10 / 099 – ASH 12-19/02/10

### M. Fillon fixe la feuille de route du comité interministériel du handicap et les priorités du gouvernement : infos et réactions.

2010, « année d'un nouveau souffle » : il ne s'agit plus de faire des textes mais « de veiller scrupuleusement à leur application », ce dont le Comité « doit être garant ».

#### Priorités gouvernementales

Emploi : recrutement dans les ministères (2010-13)

Accessibilité : l'Observatoire est créé

(décret n°2010-124 du 09/02/10, JO 10/02/10)

« Mettre la pression » là où c'est nécessaire pour atteindre en 2015 l'accessibilité des transports et établissements recevant du public (loi 2005)

Plans pour handicaps spécifiques : après « autisme et handicap visuel » un plan en faveur du handicap auditif

## vient d'être lancé (p. 7).

Renforcement de la scolarisation

5 ans après, la loi « handicap » en péril ?

À la première réunion du comité n'assistaient que les ministres directement concernés; « rien de nouveau depuis la conférence 2008 » (AFP)

« Le nouveau souffle a déjà du plomb dans l'aile » pour la FNATH

« Le combat pour l'égalité des droits et l'intégration (...) demeure plus que jamais inachevé » pour l'APAHJ.

Voir les inquiétudes des associations dans le numéro 1/2010 et dans les ASH du 19/02 p. 23-24

10 / 089 – ASH 05/02/10

### La convention des Nations Unies est approuvée au nom de l'Union Européenne

Elle engage l'UE : veiller à la conformité des droits nationaux et du droit communautaire avec ce texte.

La Cour de justice UE peut s'y référer par ex.

10 / 101 – ASH 05/02/10

Le Conseil de l'Europe demande aux Etats membres de ne « plus placer les enfants handicapés en institution »

Et de prévoir progressivement des alternatives.

CM/Rec [2010] 2 (03/02/10)

10 / 090 – ASH 05/02/10

### \* « Grandir ensemble » évalue les surcoûts de l'accueil des enfants dans les structures de la petite enfance ou de loisirs.

En juin son état des lieux soulignait que cette prise en charge largement dépendait de la bonne volonté des CAF & CG (fonds propres) (n° 6 / 09)

Évaluer permettrait de gagner en transparence et de travailler sur des indicateurs.

### \* 1° bilan du guide de l'évaluation des besoins de compensation du handicap par la CNSA

Le GEVA est reconnu par les maisons départementales mais utilisé de manière diverse et « majoritairement utilisé de manière partielle »

La CNSA suggère des mesures facilitant son appropriation et son utilisation. [www.cnsa.fr](http://www.cnsa.fr)

## Des points de vue

10 / 091 – ASH 05/02/10 – p.26-27

### Il faut faire vivre le projet de vie !

Par Mme Bechtold, coach social

et M. Loubat, psychosociologue et formateur

« Nous aurons adopté une posture de service rendu à la personne quand le projet de vie (bénéficiaire) et le projet personnalisé (prestataire) ne formeront plus qu'une continuité logique »

Ce projet suppose une acceptation et un dépassement continu de difficultés successives, que les équipes doivent accompagner.

Des ressources

10 / 115 – ASH 12/02/10 – p.35

L'insertion professionnelle des travailleurs handicapés

Livre bilan de la loi de 1987 : le système de discrimination positive instauré ne produit pas les résultats escomptés. 1 actif concerné sur 5 est en recherche d'emploi contre moins d'un sur 1 sur 6 en population générale.

Dir. A. Blanc – Presses universitaires Grenoble – 312 p. - 22 € - articles et biblio sur le site de l'éditeur

10 / 092 – ASH 05/02/10 – p.26-27

L'autre beauté du monde

Résultat du concours d'écriture Dire le non-visuel : 20 textes qui disent les sensations non visuelles ; fiction, autobiographie...

Ed. de la Loupe – 20,50 € : version ordinaire, grandes caractères & braille, CD, fichier numérique

Infos et commande sur [www.editionsdelaloupe.com](http://www.editionsdelaloupe.com)



## Notre sélection dans le numéro 2 / 2010



### ASH du 5 février 2010 – 10 / 082

Le statut d'organisme d'accueil et d'activités solidaires est conféré aux communautés Emmaüs

Arrêté du 22 janvier 2010, JO 28/01/10

Voir sur cette question notre numéro 7-2009

Missions et organisation de l'INJEP « nouvelle formule » (voir n° 8 – Jeunesse)

Décret n° 2010-98 du 26/01/10 – JO 28/01/10

### ASH du 12 février 2010 – 10 / 118

Loi inscrivant l'inceste commis sur les mineurs dans le code pénal (voir n° 10/1)

Loi n° 2010 – 121 du 8 février 2010, JO 09/02/10

### ASH du 19 février 2010 – 10 / 143

La transsexualité sort de la liste des affections psychiatriques de longue durée

Les « troubles précoces de l'identité de genre » sont supprimés par le

décret 10-125 du 08/02/10 – JO 10/02/10

### ASH du 26 février 2010 – 10 / 153

Le fonctionnement du Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels est fixé

Décret n° 2010-155 du 19/02/10 – JO 21/02/10

### Les pouvoirs des préfets de région sont renforcés

Décret n° 2010-146 du 15/02/10 – JO 17/02/10

Ils ont dorénavant « autorité sur les préfets de départements » auxquels ils peuvent adresser des « instructions » (et plus seulement des orientations).

Les préfets de département sont toujours les seuls responsables de l'ordre public et de « sécurité des personnes » ; et demeurent compétents en matière d'entrée et de séjour des étrangers et dans le champ du droit d'asile.

Arrêté relatif au plan comptable

C/ établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'art. L.312-1 du CASF

JO du 24 février 2010

Arrêté abrogeant l'arrêté du 21/12/2009 relatif au plan comptable M 22

C/ établissements et services publics sociaux et médico-sociaux JO du 23 février 2010

Enfants rapatriés d'Haïti : des dérogations pour l'octroi des prestations familiales et d'une couverture maladie

Enfants adoptés, adoptables et isolés Instr. DSS 15/02 transmise par circ.CNAF 10-007 (17/02)

## Les cahiers juridiques des ASH



10 - 117- ASH –12/0210 – p. 37-41

LFSS 2010 : ce qui change pour les établissements et services

Ne prévoit pas de hausse d'impôt pour les ménages mais des mesures présentées comme « d'équité fiscale ».

Fiscalité des ménages & Mesures sociales

Ouverture du RSA à certains jeunes actifs, expérimentation d'une dotation d'autonomie, extension et hausse de l'ACS...



## Le nombre d'inscrits à Pôle emploi a recommencé à croître en janvier

10 - 157- ASH –05/03 & Le Monde 26/02/10



*Il fallait donc bien attendre avant de se réjouir.*

Catégorie A : + 0,7% en 1 mois (+ 16,1 % en 1 an)

Catégories A/B/C : + 0,4 % en 1 mois (+ 16,4 % en 1 an) - tenus faire actes de recherche d'emploi

Toutes catégories confondues : + 1,2% en 1 mois et + 17,8% en 1 an (4 400 700 inscrits fin 01/10).

Moins 25 ans en catégorie A

- 0,2 % en 1 mois & +13,1 % en 1 an

Reprise de l'intérim et développement des contrats de professionnalisation et d'apprentissage.

Le chômage longue durée, et celui des seniors, sont en augmentation

Entrées (A/B/C) : - 0,8% en 1 mois (+ 4,0% en 1 an)

Sorties (A/B/C) :- 0,2 % en 1 mois (et + 18,1% en 1 an)

Offres d'emploi collectées par Pôle emploi : + 6,7% en 1 mois (+ 16,4% en 1 an).

Offres d'emploi satisfaites : + 15,8% en 1 mois (+ 14,4% en 1 an).

Mme Lagarde : considère néanmoins que « le marché est entré dans une période moins défavorable qu'en 2009 »

DARES – Premières infos premières synthèses 009

[www.travail-solidarite.gouv.fr](http://www.travail-solidarite.gouv.fr)

## Sommet social du 15 février : déception sur les fins de droits des demandeurs d'emploi

10 / 133 – ASH 19/02/10 – 7-8 & 22



*Se passe aisément de commentaire.*

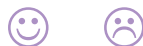
Voir n° 1 : M. Sarkozy donne un accord de principe sur le financement de mesures partagé entre l'Etat et l'Unedic mais exclut la récréation d'une allocation de plus et indique préférer des mesures permettant d'avoir une activité ou des formations renforçant l'employabilité.

Accord de principe sur maintien AER en 2010

<http://www.addap13.org/article1691.html>

Les associations de chômeurs vont prévoir des actions de mobilisation.

## Accompagnement des demandeurs d'emploi et des publics éloignés de l'emploi : nous signalons



*Des informations que nous donnons ... sans enthousiasme parce qu'elles ne paraissent pas à la hauteur des problèmes, comme décalées.*

10 / 122 – ASH 19/02/10 – 10-11

### Alliance Villes Emploi s'associe à l'Etat et à Pôle emploi pour dynamiser l'insertion des publics éloignés de l'emploi à travers 3 conventions

Développer les clauses sociales dans les marchés publics : 10% des prestations réalisées par des personnes en parcours d'insertion ; guichets uniques pour assurer l'interface avec les structures IAE.

Coopération Pôle emploi / Maisons de l'emploi : mettre en œuvre plans d'actions concertés

Coopération Pôle emploi / PLIE : parcours professionnels adaptés (et PPAE) pour les personnes rencontrant des difficultés sociales.

10 / 103 – ASH 12/02/10

### Améliorer la formation des chômeurs

Accompagner les ruptures de parcours, favoriser les reconversions et faciliter les mobilités.

Mesures en cours et prévues pour former chaque année 200 000 demandeurs d'emploi et 500 000 salariés peu qualifiés (accord signé en janvier).

Le rapport Marx : 18 propositions pour mieux utiliser les dispositifs existants.

Développer compétences de base et transverses, soutenir projets individuels et VAE et renforcer la mission d'orientation de Pôle emploi.

A noter : Accord-cadre Pôle emploi / Agence nationale de lutte contre l'illettrisme et Etat.

Former les conseillers Pôle emploi à cette problématique dans 3 régions de référence.

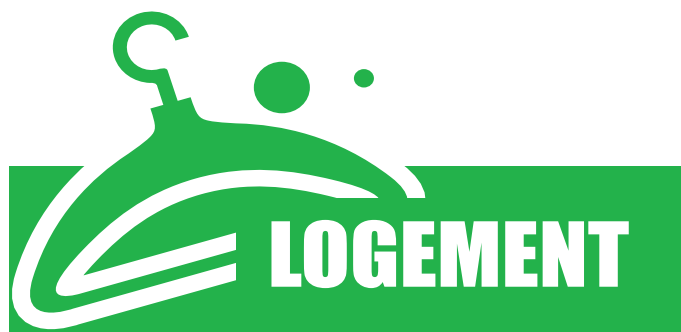
10 / 122 – ASH 19/02/10 – 9-10

### Comités d'usagers réactifs au sein de Pôle emploi

Instr. PE 2010-11, 27/01, BOPE 2010-9, 04/02/10

Dispositif d'écoute et de co-construction de réponses adaptées créé par la loi 98.

MNCP se félicite de cette décision.



## Rapport de la fondation Abbé Pierre : les enfants, « victimes collatérales » de la crise

## du logement

10 / 080 – ASH 05&12/02/10



*Et en plus ce rapport n'étonnera personne... c'est peut-être là que le bât blesse le plus.*

**15° rapport annuel : la crise touche 10 millions de personnes dont 3,5 millions mal-logés et plus de 600 000 sans logement. Et craint une aggravation.**

Exacerbés par la crise économique : déficit d'offre, exposition au risque de perdre son logement et multiplication des habitats indignes.

Et les pouvoirs publics « continuent à faire comme si notre pays était composé d'une large classe moyenne et de quelques pauvres »

La situation creuse les inégalités: depuis 1979 le poids des dépenses incontournables est passé de 24 à 48% des revenus des ménages pauvres ... et de 20 à 27% de ceux des ménages à haut revenus

La mobilité résidentielle s'amoindrit, ce qui réduit les capacités du secteur HLM.

La fondation se penche sur les 600 000 enfants concernés : conséquences «durables, sanitaires, psychologiques, sociales» sur leurs parcours.

**Sans domicile :avec leurs parents, isolés et errant, en logement «atypique», à l'hôtel ou en CHRS peu adaptés, enfants du voyage et Roms...**

Ou dans de mauvaises conditions : le saturnisme toucherait 85 000 enfants, l'hébergement chez des tiers se développe, et les logements sur occupés...

La défenseure des enfants s'en émeut et appelle à faire du logement « une priorité nationale »

« L'intervention publique n'est pas au rendez-vous » et la Fondation réitère ses propositions : quota de 30% logements à loyer accessible dans les programmes, élargissement de la taxe sur la vacance, nouveau plan de cohésion sociale (objectifs DALO, « bouclier énergétique »

[www.fondation-abbe-pierre.fr](http://www.fondation-abbe-pierre.fr)

M. Apparu : annonce la programmation de 27 500 PLAI en 2010 (20 000 financés en 2009) et la production de 140 000 logements locatifs sociaux.

Fédération sociétés HLM parle de « tromperie »

**« La plupart des sommes annoncées sont des allègements fiscaux automatiques » ; la construction de 140 000 logements n'est pas possible.**

CNL : parle de « manœuvre » et exige des moyens financiers à la hauteur de l'ampleur de la crise.

A noter un recueil de 150 photographies : Elle, lui et les autres – Ed. Desclée de Brouwer – 28 €

Clichés d'Éric Cantona : images d'ici et ailleurs.

taxe sur les logements vacants.

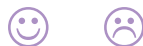
Mission au Conseil de l'information statistique : mieux mesurer le mal-logement.

L'USH s'interroge sur les moyens dévolus à cette opération ; nécessite une généralisation de la taxe sur la vacance et une aide publique forte : « plutôt que de multiplier les initiatives ponctuelles [il faudrait] une politique ambitieuse et cohérence »

---

## Sans-abri et mal-logés : la mise en œuvre des services intégrés de l'accueil et orientation

10 / 079 – ASH 05/02/10 – p. 5-6 & 22



*C'est donc à suivre une fois encore...*

**Note adressée aux services déconcentrés.**

(cf. annonces de novembre in n° 10).

SIAO : coordonner l'ensemble des accueils (inconditionnalité de l'accueil, continuité prise en charge et « logement d'abord »).

Mis en place par le préfet (niveau Dpt) avec au choix 1 même opérateur ou 2 avec GIP, assocs ... à conventionner avec l'Etat d'ici le 31/03/10.

Opérateur urgence (opérationnel au 01/04/10) : coordonner l'attribution de toutes les places d'hébergement et contribuer à l'observation locale.

Opérateur insertion (opérationnel le 01/06/10) : gérer l'attribution de toutes les places, recenser la demande et orienter les demandeurs.

**La FNARS dénonce l'absence de concertation sur la mise en œuvre des SIAO**

Demande à ses adhérents de ne pas répondre aux appels à projets sans concertation: diagnostic,...

Elle aurait souhaité une concertation avant la mise en œuvre : notion de territoire plutôt que Dpt, la question du statut de l'opérateur est importante, ainsi que leur nb, le 115 est « tout juste évoqué »...

---

## L'Etat va racheter des logements vacants : réactions

10 / 081 – ASH 05/02/10 – p. 20-21



*Tout est dit par l'USH ... Nous suivrons quand même.*

M. Apparu : 3 000 logements vides rachetés en 2010 en Île-de-France ; partenariat avec HLM et collectivités « créer une offre (...) immédiatement disponible », les associations pouvant assurer la gestion de ce parc. Cette opération sera un test.

Il s'engage aussi à mettre l'étude l'extension du champ de la





## A la suite d'un rapport de l'IGAS Mme Bachelot annonce des mesures sur l'IVG

10 / 086 – ASH 05/02/10 – p. 18-19



*On connaît le paradoxe français mais on apprécie l'annonce d'un renforcement des centres de planification... serait-ce un moyen d'y remédier ? Cela reste à suivre.*

### Rapport d'évaluation de la loi 2001 : l'accès à l'IVG s'est dans l'ensemble « amélioré », même si des « goulets d'étranglement » existent encore.

L'IGAS pointe un contexte « paradoxal » : la diffusion massive de la contraception ne faisant pas diminuer le nb d'IVG (environ 200 000 par an), et les jeunes peuvent recourir facilement à la contraception d'urgence et l'IVG mais « pas à la contraception régulière » sauf dans les planning « donc l'accessibilité demeure limitée »

Mme Bachelot : ce réseau sera renforcé.

La pratique de l'IVG est encore « peu attractive » (l'instrumentale est déficitaire)

Mme Bachelot : revalorisation de 10% en 2010 et les ARS devront « obligatoirement » inclure l'IVG dans les plans régionaux de santé.

« Obligations légales concernant l'éducation sexuelle (...) partiellement et inégalement appliquées » : l'IGAS propose un état des lieux et un dispositif de pilotage.

Mme Bachelot : un effort sera fait sur ce point.

Sur [www.igas.gouv.fr](http://www.igas.gouv.fr) ce rapport et d'autres.

## Le CESE réclame une « véritable » stratégie pour la pédopsychiatrie (avis du 24 février)

10 / 140 – ASH 19/02/10 – p. 7



*Tout cela est parler d'or.*

### Malgré des progrès, délais excessifs de prise en charge, et manque de dépistage précoces...

Favoriser la prévention

Mieux former enseignants, médecins, et personnel médical scolaire à la détection des troubles psychiques et handicaps : il faut associer l'école et revaloriser le fonction de médecin EN

L'adolescence est un moment clé : attention au mal-être « vocable flou » qui peut dissimuler des troubles graves. Il faut que les jeunes puissent avoir un RDV rapide dans l'école et associer le dépistage des troubles psychiques à la communication sur les addictions.

### Mieux définir et organiser l'offre de soins

En termes de réseaux : propose un protocole de prise en charge par l'AM de consultations de psychologues et psychomotriciens et de repenser l'articulation privé/public en laissant l'hôpital au

cœur du dispositif.

Accompagner les familles à toutes les étapes et donner un vrai statut aux AVS (en distinguant le handicap psychique du physique).

« Dédratiser » l'accès aux MDH peut-être en changeant une dénomination « qui peut faire peur ».

## Psychiatrie : une circulaire encadre les sorties d'essai des personnes hospitalisées d'office

10 / 102 – ASH 12/02/10 – p. 9 & 20-21



*La même tendance repérable partout avec l'ombre du risque zéro comme utopie ? C'est un peu ça.*

**Ce dispositif existe depuis 1838.** L'appréciation de l'état de santé mentale est du ressort du psychiatre mais il appartient aux préfets de « s'assurer de la compatibilité de la sortie avec les impératifs d'ordre et de sécurité. »

Ils doivent pouvoir s'appuyer sur un avis médical dactylographié, clair et précis (motifs ...) et disposent d'un délai de 72 h pour décider.

### Acceptation ou refus sans recours en justice.

Circ. du 11/01/10, non publiée.

Les psychiatres donnent l'alerte

Dénoncent l'obligation de « donner des précisions qui touchent à la vie privée du patient ».

Et le délai de 72 h va allonger les durées de séjour et ralentir le turn-over.

**L'intersyndicale psychiatrie publique refuse que les psychiatres servent « d'alibis à la rétention de personnes dont l'état de santé réclame la sortie ».**

Les syndicats espèrent être consultés sur la réforme de l'hospitalisation d'office (de 1990)



**Infos flash autour de la sécurité**  
Voir en Société le volet scolarité de la loi contre les violences en bandes et à l'école

## Luc Chatel propose un Grenelle de la sécurité à l'école pour le mois d'avril

10 / 126 – ASH 19/02 & Le Monde 17/02/10

Après une agression de lycéen (Val-de-Marne) : « il faut que les représentants des collectivités locales, les sociologues, l'Observatoire de la délinquance, [celui] de la violence à l'école (...) puissent travailler avec du recul sur la question de la violence et des phénomènes nouveaux (racket, jeux dangereux, etc.) »



**Notez dans les ASH du 26 février trois ressources relatives à l'emprisonnement des mineurs.**

### ASH du 12 février 2010 - 116

#### Nos enfants demain. Pour une société multiculturelle

Voir un entretien avec l'auteur dans l'article sur les mesures du gouvernement pour renforcer le sentiment d'identité nationale (Société).

Et une interview filmée sur le site de l'éditeur

Marie Rose Moro - Ed. Odile Jacob – 256 p – 21 €

#### L'inconnu du B.L.B.



*Un atelier d'écriture avec des jeunes qui aboutit à un livre... c'est tentant quand même non ?*

Atelier d'écriture de janvier à juin 2006 au PRIJ de Bois-l'Abbé (Champigny, Val-de-Marne) au PRIJ : un polar à partir des émeutes de 2005

« Nombre de ces jeunes gens écrivaient bel et bien, dans une langue à eux –le raps-, avec ces mots à eux ». Moments de récit alternent avec paroles de chansons

G. Streiff & jeunes du Bois-l'Abbé – Ed. érès – 7€

### ASH du 19 février 2010 - 135

#### Les nouvelles frontières de la société française

Voir entretien en Société avec M. Fassin.

Coord. D. Fassin - Ed. la Découverte – 600 p. 28 €

Nelly Zin, 27 ans, 2 enfants, 3 euros par jour pour nourrir sa famille

A 20 ans elle contracte son premier revolving ... : chemin balisé par les rencontres avec des travailleurs sociaux qu'elle a du mal à supporter « L'argent m'a vaincue, écrasée, anéantie »

Nelly Zin – Ed. Albin Michel – 15 €

Empan n° 76 - Ed. érès – 16 €

Réseaux Internet et lien social

Médiateur, facilitateur de relations ou l'inverse ?

Les textes soulignent des paradoxes et analysent l'utilisation que les ados peuvent en faire.

### ASH du 26 février 2010 - 149

#### Faut-il emprisonner les mineurs ?

Concis et peu onéreux... peut valoir le coup d'œil.

La journaliste présente un retour arrière sur 200 ans : on oscille entre répression & éducation.

Au début du 19e 2 types d'enfermement : la prison (délits ou crimes « avec discernement ») et les maisons de correction pour prévenir la délinquance (jeunes ayant agi sans discernement).

200 ans plus tard on remet en cause la spécialisation de la

justice des mineurs.

« Personne n'est capable de dire de manière scientifiquement incontestable si l'enfermement, éducatif ou pas, fait du bien ou fait du mal »

Nathalie Dollé – Ed. Larousse – 160 p - 9,90 €

A noter aussi sur cette question

Un dossier sur les bagnes d'enfants dans Lien social n° 963 (p. 10-17)

Présentation, chronologie (de 1810 à 1945), entretien avec M. Dartiguenave (historien)

A l'occasion d'une exposition de l'École nationale PJJ : Bagnes d'enfants, campagnes médiatiques 19e et 20e siècles (Savigny-sur-Orge).

Plus d'un siècle de souffrances enfantines et l'implication de médecins, magistrats, journalistes... qui vont alerter l'opinion.

Un livre « Mineurs en peines »

Photos d'enfants détenus (11 pays) : « Dans le monde plus d'un million d'enfants vivent en détention »

Lizzie Sadin – Acte sud-Photo Poche – 12,80 €

#### Pères solos, pères singuliers ?

Entretien avec l'auteur, pédopsychiatre (p. 32-33)

Dans 16% des divorces la garde des enfants est confiée aux pères ; on s'interroge sur leurs motivations ou on les plaint ; comme les mères ils tâchent d'assumer les 2 figures parentales et la l'expression affective va être le plus difficile.

« Un père qui se présente seul avec son enfant trouble » souvent les professionnels de l'enfance.

Dr P. Huerre - Ed. Albin Michel - 160 p. 12,90 €

#### Turpitudes sociales

28 dessins à la plume de Camille Pissarro : malheur des pauvres et cupidité des nantis (fin 19e).

Préfacé par Henri Mitterrand professeur à la Sorbonne et spécialiste d'Émile Zola.

Ed. PUF/Fondation M. Bodmer – 26 €

Renseignements et un extrait sur le site de PUF

#### Le numéro 104 de VST chez Erès – 16 €

L'homme pensant est-il encore de saison ?

Inviter les professionnels à penser leurs pratiques : professionnels de terrain, formateurs, psychologues et philosophes

Sommaire + commande en ligne



### Le Monde en février 2010 -10 / 070

Les troubles du comportement alimentaire /TCA

« Les crises de boulimie suivies de vomissements provoqués touchent aujourd'hui 1 à 2 jeunes filles sur 10 » ; le contexte social est déterminant.

« La moitié des patients souffrant de TCA n'accèdent jamais à des soins » (03/02/10)

Informations, définitions sur deux liens :

<http://www.anorexiéboulimie-afdas.fr/>

[www.reseautca-idf.org](http://www.reseautca-idf.org)

---

## ASH du 5 février 2010 – 10 / 095

### **Le gouvernement renforce le dispositif des « cordées de la réussite » (Espoir banlieues)**

Partenariats entre établissements d'enseignement supérieur et lycées ou collèges

100 actuellement et 150 créées d'ici fin 2010, l'objectif étant d'atteindre 300 en 2011.

Moyens supplémentaires dégagés.

Dès septembre 2010 extension du dispositif à l'ensemble des collèges et lycées professionnels des quartiers politique de la ville.

---

## ASH du 12 février 2010 – 10 / 100

### **Le rapport annuel de la Cour des comptes**

N'attribue pas à la crise l'entière responsabilité de l'aggravation du déficit... et plaide pour une réduction des niches fiscales et sociales

S'intéresse notamment à la lutte contre le surendettement : incomplète et mal pilotée (le projet de réforme du crédit à la consommation apporte certaines réponses) ; aux services à la personne : coûteux, bénéficiant surtout aux ménages aisés et ne créant pas le nb d'emplois prévu ; et à la lutte contre le sida, insuffisance de la prévention (nouvelles mesures prévues) (n°11)

### **Évaluation des politiques publiques**

Comité institué en 2009 (révision constitutionnelle 2008) : son programme inclut désormais l'évaluation de l'efficacité de l'AME, de la CMU et de l'hébergement d'urgence (il travaillait déjà sur l'aide aux quartiers défavorisés).

### **Action sociale de la CNAF**

Budget de 4,3 millions (+ 8,75% par rapport à 08).

Circ. 2010-003 du 03/02/10, non publiée

### **Accueil des jeunes enfants**

DREES Études et résultats n° 715

Avec un peu plus de 10 200 établissements et 282 000 places en 2008, augmentation de 4,3% des capacités d'accueil en un an

---

## ASH du 19 février 2010 – 10 / 134

### **Un collectif d'associations (dont AIDES et Act Up Paris) demandent une conférence sur le sida chez les populations ultramarines**

Le taux annuel de découverte de séropositivité au VIH a augmenté de 40% entre 2005 et 2008 dans les départements de l'outre-mer.

AC ! a écrit à M. Hirsch pour dénoncer la « criminalisation des chômeurs »

La Lopsi prévoit que certains agents de Pôle emploi seront chargés de la lutte contre la fraude : ils pourraient dresser des PV et les transmettre au procureur ; le texte lève le secret professionnel entre les agents de l'Etat et ceux des organismes de protection sociale.

---

## ASH du 26 février 2010 - 152

### **La prévention des addictions en danger**

L'Anitea et la F3A : DRASS & DDASS leur ont annoncé une baisse de 30 à 50% pour les actions de prévention des CSAPA ; les petits dispositifs seraient les plus touchés.

### **L'Usgeres a saisi le Conseil d'Etat**

Pour faire reconnaître sa représentativité patronale au niveau national ; l'économie sociale n'est pas représentée. Une première requête avait été déboutée en 2008 sur la forme.

Employeurs et salariés unis pour défendre l'aide à domicile

Organisations d'employeurs et de salariés ont écrit un courrier commun à M. Darcos, dénonçant la diminution des durées d'intervention et les obstacles à la professionnalisation (pas de financement pour rémunérer ces qualifications).

### **Accueil de la Petite Enfance : l'Uccas et l'Uniopss montent au créneau**

Secteur a maintenu dans le champ de la directive « services » ce qu'elles contestent, craignant une dérégulation avec à la clef un assouplissement des règles d'encadrement nuisant à la qualité (cf. expérimentation jardins d'éveil...) ; tout n'est pas cohérent, les assistantes maternelles par ex. sont exclues de la directive.... Voir n° 10 / 1

Courrier aux parlementaires français et européens.

### **Éric Woerth fait un nouveau point sur la révision générale des politiques publiques**

76% des mesures au vert, 21% à l'orange et 3% rouges : relative stabilité mais vraie évolution.

### **Relations parlement / partenaires sociaux**

Un protocole a été validé prévoyant la consultation préalable des partenaires sociaux sur les propositions de loi à caractère social : expérimentation et évaluation en septembre 2011.



## Accompagner les jeunes en errance

10 / 106 – ASH 12/02/10 – 24-27



*La question de la pertinence de l'arrêté de 72 dans un monde qui a changé se pose souvent : sous cet angle-ci en tout cas la réponse qui est donnée est claire et nette et tonique et nous vous en recommandons la lecture. Vous êtes au top !!! faites-le savoir.*

**M. Chobeaux (responsable CEMEA secteurs social et jeunesse):** dans les années 80 ce public apparaît dans des rassemblements festivaliers, sa visibilité sociale devient permanente dans les années 90 ; aujourd'hui l'errance s'est massifiée et comme sédentarisée (abords des gares...), féminisée et rajeunie, avec des conduites toxicomaniaques.

En 2009, M. Hirsch veut répondre à ce « lancinant problème »

mais public à la lisière des domaines de compétence : les CG, sur critères ASE, aident jusqu'à 21 ans les jeunes de leur Dpt (et limitent les aides aux jeunes majeurs). Or public plutôt 17/30 ans ; et qui vient aussi d'ailleurs.

**M. Chazy (DGCS) : le parcours institutionnel des jeunes sous mesure de protection s'arrête à 18-19 ans : « angle mort de l'observation et de l'action publiques (...) volonté forte du gouvernement d'avancer avec les CG » là-dessus.**

Mais l'Etat s'est désengagé sans transfert du financement de la prise en charge judiciaires des jeunes majeurs, toutes les mesures PJJ n'ont pas été absorbées par des Dpts auxquels manque le fonds de financement protection enfance.... (n° 1/10)

Pour M. Chobeaux la prévention spécialisée est un outil privilégié pour aller vers ces jeunes qui se méfient des institutions : mobile, souple, réactive; laissant au public la liberté d'accepter ou non : il n'y est pas habitué et c'est essentiel ; ne cherche pas à « normaliser »

Encore faut-il une commande explicite des CG, et c'est rare : la PS intervient surtout en quartiers périphériques et l'errance est en centre ville.

**À Lille le GPAL : public différent de celui auquel la PS est**

**habituée. Perpétuel mouvement.**

**S'est adapté aux jeunes avec des chiens : accueil avec les chiens au local, achat de muselières, garde des chiens le temps de démarche, visites véto gratuite (moyen pour passer à la santé des jeunes).**

À Strasbourg Entraide-Le Relais : des tabourets et une table dans la rue et propose des jeux de société ; « pouvoir rester un moment sur les lieux (...) susciter la surprise » a permis d'entrer en contact ; de repérer des fugueurs (ASE)...

« Grande richesse dans les équipes de PS pour trouver des réponses adaptées »

Suppose un travail en réseau : tous les professionnels sont nécessaires et tous insuffisants s'ils restent dans leur propre champ.

CAPEP (Valenciennes) : a coproduit un diagnostic, les réponses sociales à la grande précarité sont riches mais manquent de synergie....

Mais harmoniser les efforts n'est pas gagné ; et les financements basés sur le quantitatif ne favorisent pas ces pratiques qui prennent du temps.

**Les CEMEA ont créé en 1997 le réseau «Jeunes en errance» : renseignements et biblios sur son site.**



**CONSEIL  
GENERAL**  
BOUCHES-DU-RHÔNE